

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00300 Numéro SIREN : 809 678 204 Nom ou dénomination : 5K
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002006

SAS 5K

12 Rue Chaulieu

83000 TOULON

Certifié conforme,

M de Kerover

Etats financiers et fiscaux

Exercice clos le 31/12/2020

SAS 5K

12 Rue Chaulieu

83000 TOULON

Sommaire

- Rapport de présentation des comptes
- Comptes Annuels
- Détail du Bilan et du Compte de Résultat
- Liasse Fiscale

SAS 5K

12 Rue Chaulieu

83000 TOULON

Rapport de présentation des comptes

Dans le cadre de notre mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SAS 5K

pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 , et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	74 319	Euros
- Chiffre d'affaires HT		Euros
- Résultat net comptable	(99 830)	Euros

PARIS, le

Auditeurs & Conseils Associés

Représenté par

Olivier Lelong

SAS 5K

12 Rue Chaulieu

83000 TOULON

Comptes Annuels

- Bilan
- Compte de Résultat
- Annexe Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	266 001	200 001	66 000	1 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	266 001	200 001	66 000	1 000
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	8 319		8 319	6 139
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	8 319		8 319	6 139
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	274 320	200 001	74 319	7 139

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-215 006	-210 067
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-99 830	-4 939
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	-313 835	-214 006
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS			
	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants	16	15
	Emprunts et dettes financières diverses	290 866	219 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 273	1 680
	Dettes fiscales et sociales		199
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	388 154	221 145
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	74 319	7 139

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	
Total des Produits d'exploitation (I)			1	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			99 455	5 384
Impôts, taxes et versements assimilés			-139	199
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				10
Total des Charges d'exploitation (II)			99 316	5 593
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-99 315	-5 593
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 100
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		1 100
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	515	445
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	515	445
2. Résultat financier (V-VI)	-515	655
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-99 830	-4 939
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1	1 100
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	99 831	6 039
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-99 830	-4 939

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

-515

1 100
-655

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Evaluation des créances et des dettes	7
Disponibilités en Euros	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	8
---	---

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	8
Liste des filiales et participations	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 74 318.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0Euros et dégageant un déficit de -99 829.54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de dénomination :

En date du 1er décembre 2020, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société. Celle-ci est désormais dénommée 5K.

Prise de participation :

Conformément au contrat d'acquisition du 3 juin 2020, la société 5K a acquis 100% de la société HYDROPTION COLLECTIVITES (anciennement dénommée YOU ENERGY) pour un montant total de 60 000 €.

Le 1er septembre 2020 la société a pris une participation de 50% lors de la création de la société HYDROCEE pour un montant de 5 000 €. La société clôturera son premier exercice le 31 décembre 2021.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conformément au protocole de vente signé le 15 janvier 2021, la société 5K a cédé 100% de sa filiale ELECTRICITE DE PROVENCE pour un montant de 4 248 000 euros.

A la date d'arrêté des comptes, le 25 novembre 2021, il est à noter que depuis le début de cette année 2021, l'évolution du prix de l'électricité sur les marchés EPEX et EEX, liée à la hausse très significative du prix du gaz et du prix des quotas de carbone, a eu un impact très défavorable sur les exercices 2021 et en anticipation sur 2022.

En conséquence, Hydroption, filiale du groupe 5 K, a été placée en redressement judiciaire le 21/10/2021 et forcée de résilier l'ensemble de ses contrats pour l'année 2022 et pour une partie résiduelle de l'année 2021.

La valeur des parts d'Hydroption dans 5K étant déjà nulle, aucune action supplémentaire n'a été initiée dans les comptes de 5K.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	201 001		65 000
TOTAL	201 001		65 000
TOTAL GENERAL	201 001		65 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			266 001	266 001
TOTAL			266 001	266 001
TOTAL GENERAL			266 001	266 001

Prise de participation :

Conformément au contrat d'acquisition du 3 juin 2020, la société 5K a acquis 100% de la société HYDROPTION COLLECTIVITES (anciennement dénommée YOU ENERGY) pour un montant total de 60 000 €.

Le 1er septembre 2020 la société a pris une participation de 50% lors de la création de la société HYDROCEE pour un montant de 5 000 €. La société clôturera son premier exercice le 31 décembre 2021.

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	200 001				200 001
TOTAL	200 001				200 001
TOTAL GENERAL	200 001				200 001

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16	16		
Fournisseurs et comptes rattachés	97 273	97 273		
Groupe et associés	290 866	290 866		
TOTAL	388 154	388 154		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	220 250			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	10			10

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 480
Total	27 496

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	515	
Dont entreprises liées	515	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

La société a racheté les titres de la société Hydroption détenus par GreenYellow pour un euro avec une clause de retour à meilleure fortune.

Engagements reçus

Néant.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS 5K
83000 TOULON

Page : 9

[illegible]

SAS 5K

12 Rue Chaulieu

83000 TOULON

Détail du Bilan et du Compte de Résultat

AUTRES PARTICIPATIONS	
26100000	TITRES
26102000	TITRES

		31/12/2015	31/12/2014
AUTRES PARTICIPATIONS		66 000	1 000
26100000	TITRES PART HYDROPTION	200 001	200 001
26102000	TITRES PART ELEC DE PROVENCE	1 000	1 000
26103000	TITRES PART HYROPTION COLLECT.	60 000	
26104000	TITRES PART HYDROCEE	5 000	
29610000	PROV.DEPR.TITRES PARTICIP	-200 001	-200 001
Total II		66 000	1 000
DISPONIBILITES		8 319	6 139
51200000	BANQUES	8 319	6 139
Total III		8 319	6 139
TOTAL GÉNÉRAL		74 319	7 139

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CAPITAL		1 000	1 000
10130000 CAPITAL APPELE VERSE		1 000	1 000
REPORT A NOUVEAU		-215 006	-210 067
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		-215 006	-210 067
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		-99 830	-4 939
Total I		-313 835	-214 006
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		16	15
51860000 BANQUES INTERETS COURUS		16	15
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		290 866	219 250
45511000 C/C MR KEREVER		220 250	219 250
45512000 C/C HYDROPTION		10 016	
45513000 C.C HYDROPTION COLLECTIVES		60 599	
DETTE Fournisseurs et comptes rattachés		97 273	1 680
40100000 FOURNISSEURS		69 793	
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE		27 480	1 680
DETTE Fiscales et sociales			199
44860000 ETAT AUTRES CH. A PAYER			199
AUTRES DETTES			1
46700000 CREDITEURS DEBITEURS DIVERS			1
Total IV		388 154	221 145
TOTAL GÉNÉRAL		74 319	7 139

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Chiffre d'affaires NET		
AUTRES PRODUITS	1	
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	1	
Total des Produits d'exploitation	1	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	99 455	5 384
62260000 HONORAIRES	98 233	4 748
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	936	
62750000 SERVICES BANCAIRES	286	636
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	-139	199
63512000 CFE	-199	199
63540000 DROITS D'ENREGIST.&TIMBRE	60	
AUTRES CHARGES		10
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE		10
Total des Charges d'exploitation	99 316	5 593
Résultat d'exploitation	-99 315	-5 593
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		1 100
76810000 INTERETS COMPTES COURANTS		1 100
Total des Produits financiers		1 100
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	515	445
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS	515	445
Total des Charges financières	515	445
Résultat financier	-515	655
Résultat courant avant impôts	-99 830	-4 939
Total des produits	1	1 100
Total des charges	99 831	6 039
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	-99 830	-4 939

SAS 5K

12 Rue Chaulieu

83000 TOULON

Liasse Fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS 5K			12 Rue Chaulieu		
SIRET	8	0	9	6	7 8 2 0 4 0 0 0 1 1
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Holding		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Déficit	
				99 829	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			C E G I D		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Aca Nexia 31 rue Henri Rochefort 75017 PARIS Tél: 01 47 66 77 88			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	01/02/2021	Lieu TOULON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT		
			Signature De Kerever Michel		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions						e	
autres que celles visées en (a),						f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 5K du 01012020

Adresse 12 Rue Chaulieu 83000 TOULON au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2020 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire De Kerever Michel PRESIDENT		A <u>TOULON</u> le <u>01/02/2021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SAS 5K										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2																																																											
Adresse de l'entreprise 12 Rue ChauLieu										83000 TOULON										Durée de l'exercice précédent* 1 2																																																	
Numéro SIRET*										8	0	9	6	7	8	2	0	4	0	0	0	1	1	Néant ☐ *																																													
																				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0										N-1 3 1 1 2 2 0 1 9																																							
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4																													
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB											AC																																															
	Frais de développement *										CX											CQ																																															
	Concessions, brevets et droits similaires										AF											AG																																															
	Fonds commercial (1)										AH											AI																																															
	Autres immobilisations incorporelles										AJ											AK																																															
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL											AM																																															
	Terrains										AN											AO																																															
	Constructions										AP											AQ																																															
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR											AS																																															
	Autres immobilisations corporelles										AT											AU																																															
	Immobilisations en cours										AV											AW																																															
	Avances et acomptes										AX											AY																																															
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS											CT																																															
	Autres participations										CU	266 001										CV	200 001										66 000										1 000																										
	Créances rattachées à des participations										BB											BC																																															
Autres titres immobilisés										BD											BE																																																
Prêts										BF											BG																																																
Autres immobilisations financières*										BH											BI																																																
TOTAL (II)										BJ	266 001										BK	200 001										66 000										1 000																											
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements										BL											BM																																															
	En cours de production de biens										BN											BO																																															
	En cours de production de services										BP											BQ																																															
	Produits intermédiaires et finis										BR											BS																																															
	Marchandises										BT											BU																																															
	Avances et acomptes versés sur commandes										BV											BW																																															
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*										BX											BY																																															
	Autres créances (3)										BZ											CA																																															
	Capital souscrit et appelé, non versé										CB											CC																																															
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD											CE																																															
	Disponibilités										CF	8 319										CG	8 319										6 139																																				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*										CH											CI																																															
	TOTAL (III)										CJ	8 319										CK	8 319										6 139																																				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																																																										
	Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																										
	Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																																										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	274 320										1A	200 001										74 319										7 139																										
Renvois : (1) Dont droit au bail																				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP											(3) Part à plus d'un an :										CR																		
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :																			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 5K

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...000.....)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(215 006)	(210 067)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(99 830)	(4 939)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(313 835)	(214 006)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16	15
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	290 866	219 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	97 273	1 680
	Dettes fiscales et sociales	DY		199
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		1
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	388 154	221 145
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	74 319	7 139
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	388 154	221 145
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :SAS 5K

Néant☐*

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens*	FD		FE		FF	
				services*	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ			FK		FL		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	99 455	5 384	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	(139)	199	
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*		GA			
				- dotations aux provisions		GB			
				Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE		10	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	99 316	5 593
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(99 315)	(5 593)
opérations en Commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		1 100	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP		1 100	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	515	445	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	515	445	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(515)	655	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(99 830)	(4 939)	

CeGid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS 5K

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1	1 100		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	99 831	6 039		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(99 830)	(4 939)		
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		1 100		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	(515)	(655)		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A6		obligatoires	A9	
		A8		dont cotisations Madelin	A7	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :SAS 5K

Néant

*

CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ		KK		KL			
			Dont Composants		M1			KM		KN		KO			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1			KM		KN		KO			
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX				
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes							LK		LL		LM			
	TOTAL III							LN		LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M		8T			
		Autres participations					8U		201 001	8V		8W	65 000		
		Autres titres immobilisés					1P			1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T			1U		1V					
TOTAL IV					LQ		201 001	LR		LS	65 000				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G		201 001	0H		0J	65 000				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3					
				1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
			Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III					IY		NG		NH		NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W
Autres participations					I0		0X		0Y	266 001	0Z	266 001	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV					I3		NJ		NK	266 001	2H	266 001	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K		0L	266 001	0M	266 001	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 5K

Néant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Emballages récup.et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 5K

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		O2		O3		O4		O5	
		9U	200 001	9V		9W		9X	200 001
		O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	200 001	TY		TZ		UA	200 001
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	200 001	UB		UC		UD	200 001
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021
Page : 23

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 5K
Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

UM

UR

UV

UN

US

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation
prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

RENVIS

(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

Montant brut
1

A 1 an au plus
2

A plus d'un an
3

UO

UM

UR

UV

UN

US

UW

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VU

VV

VD

VE

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut
1

A 1 an au plus
2

A plus d'1 an et 5 ans au plus
3

A plus de 5 ans
4

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)

Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *

Produits constatés d'avance

TOTAUX

RENVIS

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

220 250

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 5K										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0											
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés													WA									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		WB												
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG		XE												
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB														
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW												
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ														
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													XY									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													I7										
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)										I8										
			{ - imposées au taux de 0 %										ZN										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													WO										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													XR										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW		WQ										
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)			SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y1										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													Y3										
											TOTAL I		WR										
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *													WS	99	829	WT							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)													WU										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV										
			{ - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)										WH										
			{ - imposées aux taux de 19 %										WP										
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW										
			{ - imputées sur les déficits antérieurs										XB										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %													I6									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													WZ									
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A			XA											
			Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													ZY									
	Majoration d'amortissement *													XD									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9		Entreprises nouvelles 44 sexies			L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5		XF						
							Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 209C)			K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)			PA								
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)			OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC										
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													XS										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit			ZI		XG									
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													Y2										
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II		XH	99	829							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables								{		bénéfice (I moins II)		XI		XJ	99	829							
								{		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XL									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN		XO	99	829							

Désignation de l'entreprise : SAS 5K			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	15 005
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	15 005
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ	99 829
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	114 834
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 5K															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(210 067)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(4 939)		Dividendes		ZE									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF										
					Report à nouveau	ZG	(215 006)									
	TOTAL I	OF	(215 006)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	(215 006)									
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS											
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT											
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ											
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	98 233	4 748									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	1 221	636									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	99 454	5 384									
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW											
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	(139)	199									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	(139)	199									
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.00	%									
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %									
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %									
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 5K

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 5K

Néant ☒ *

1	Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2 .	
2	Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 5K		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 5K				Néant ☒ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP		
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON		
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ		
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence		GY		GZ		
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 0 9 6 7 8 2 0 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 5K

ADRESSE (voie) 12 Rue Chaulieu

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique De Kerever Prénom(s) Michel

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 141277 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 12 Voie RUE CHAULIEU

Code postal 83000 Commune TOULON Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique De Kerever Prénom(s) Michel

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 141277 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 12 Voie RUE CHAULIEU

Code postal 83000 Commune TOULON Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021
Page : 33

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 0 9 6 7 8 2 0 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 5K

ADRESSE (voie)

12 Rue Chaulieu

CODE POSTAL

83000

VILLE

TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique

SASU

Dénomination

HYDROPTION COLLECTIVITES

N° SIREN (si société établie en France)

8 3 3 0 2 2 0 2 3

% de détention

100.00

Adresse :

N°

3

Voie

RUE JEAN RACINE

Code postal

83000

Commune

TOULON

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

HYDROPTION

N° SIREN (si société établie en France)

8 0 4 9 8 6 5 5 2

% de détention

100.00

Adresse :

N°

3

Voie

rue Racine

Code postal

83000

Commune

TOULON

Pays

France

Forme juridique

SASU

Dénomination

ELECTRICITE DE PROVENCE

N° SIREN (si société établie en France)

8 4 0 7 9 6 9 0 8

% de détention

100.00

Adresse :

N°

3

Voie

rue Jean Racine

Code postal

83000

Commune

TOULON

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

HYDROCEE

N° SIREN (si société établie en France)

8 8 8 8 8 0 0 9 3

% de détention

50.00

Adresse :

N°

3

Voie

RUE JEAN RACINE

Code postal

83000

Commune

TOULON

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

5K

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : 35C allée du Trelus – 83000 Toulon

809 678 204 RCS Toulon

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES ASSOCIÉS EN DATE DU 1^{er} DECEMBRE 2021**

Les soussignés :

- Monsieur Michel Guillotou de Keréver, né le 14 décembre 1977, à Paris 14^{ème} (75) et demeurant au 35C allée du Trelus, 83000 Toulon,
- Monsieur Martin Guillotou de Keréver, né le 26 juillet 2007, à Paris 14^{ème} (75) et demeurant au 35C allée du Trelus, 83000 Toulon,
- Mademoiselle Joséphine Guillotou de Keréver, née le 23 janvier 2009, à Nyon (Canton de Vaud) (SUISSE) et demeurant au 35C allée du Trelus, 83000 Toulon,
- Monsieur Maxime Guillotou de Keréver, né le 31 octobre 2011, à Düsseldorf (ALLEMAGNE) et demeurant au 35C allée du Trelus, 83000 Toulon,
- Mademoiselle Brune Guillotou de Keréver, née le 20 juillet 2013, à Düsseldorf (ALLEMAGNE) et demeurant au 35C allée du Trelus, 83000 Toulon, et
- Monsieur Alban Guillotou de Keréver, né le 9 novembre 2020, à Toulon, et demeurant au 35C allée du Trelus, 83000 Toulon.

agissant en qualité d'associés de la Société, réunis en assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** »),

ont répondu à la convocation faite par le président de la Société (le « **Président** »), au siège social de la Société sis 35C, allée du Trelus – 83000 Toulon, afin de se prononcer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance.

La société IN EXTENSO RHONE ALPES, représentée par Monsieur Jacques Bourbon, co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, ainsi que le cabinet AUDICE, représentée par Monsieur Thierry GERVASON, co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, dûment convoqués, sont absents et excusés.

L'Assemblée Générale prend connaissance des documents suivants :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation aux commissaires aux comptes,
- les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion incluant le rapport de gestion Groupe, établi par le Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte de ce que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires lui ont été communiqués ainsi qu'aux commissaires aux comptes, ou tenus à sa disposition au siège social dans les délais impartis, préalablement aux présentes décisions.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe, établi par le Président ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au président ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ceci exposé, l'assemblée générale prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

(Approbation des comptes et quitus au président)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe établi par le Président, et du rapport du commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

me

DEUXIÈME DECISION*(Affectation du résultat)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe établi par le Président, approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de (99.830) €, décide de l'affecter au compte report à nouveau qui reste débiteur à hauteur d'un montant de (314.836) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à (313.835) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION*(Capitaux propres)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe établi par le Président et pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'approuvés au titre des décisions précédentes et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société.

L'assemblée générale prend acte qu'à défaut de dissolution anticipée de la Société, celle-ci devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard le 31 décembre 2022, réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DECISION*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe établi par le Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes consolidés arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DÉCISION*(Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

- approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées ;
- prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- prend acte qu'aucune convention réglementée conclue au titre d'un exercice précédent ne s'est poursuivie.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME DÉCISION

(Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant)

L'assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats de :

- **IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES**, co-Commissaire aux comptes titulaire,
- **Monsieur SIMARD Thierry**, Commissaire aux comptes suppléant,

La Société n'ayant plus d'obligation d'émettre des comptes consolidés au 31 décembre 2021 suite à la mise en liquidation de la société Hydroption, la Société n'est dès lors plus soumise à l'obligation d'avoir un co-commissaire aux comptes.

Dans ce contexte, le co-Commissaire aux comptes titulaire, **IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES**, a indiqué ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

L'assemblée générale décide en conséquence de

- (i) ne pas renouveler le mandat de **IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES**, co-Commissaire aux comptes titulaire ;
- (ii) de renouveler **Monsieur SIMARD Thierry**, Commissaire aux comptes suppléant, dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration lors de l'assemblée générale à tenir en 2027, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Le Commissaire aux comptes suppléant a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

PM



Le Président
Monsieur Michel Guillotou de Kerever

In Extenso Auvergne Rhône Alpes*Commissaire aux comptes*

24 chemin des Verrières - BP 33

69751 CHARBONNIERES Cedex

AUDICE*Commissaire aux comptes*

24 rue Guillaume Fichet

74000 ANNECY

5K*Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €*

12 rue Chaulieu

83000 TOULON

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOMMAIRE

Pages

➤ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2020.....	6

* * *

5K

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

12 rue Chaulieu

83000 TOULON

809 678 204 RCS TOULON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'assemblée générale de la société 5K,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 5K relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information portée dans la note « *Evènements significatifs postérieurs à la clôture* » de l'annexe des comptes annuels relative à la situation de la société HYDROPTION, principale filiale de la société 5K.

2.4 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment l'application du principe de continuité d'exploitation sur la base de votre engagement de maintien de votre compte courant,
- le caractère raisonnable des estimations retenues pour l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement du rapport de gestion constitue une violation des dispositions de l'article L.232-1 du code de commerce.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

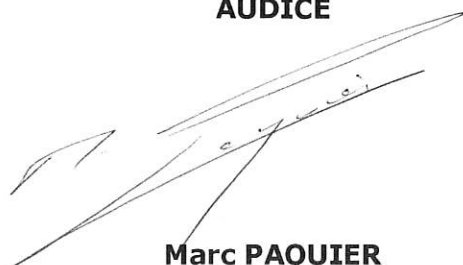
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy et Charbonnières, le 1er décembre 2021

Les commissaires aux comptes

AUDICE



Marc PAQUIER
Commissaire aux comptes

In Extenso Auvergne Rhône Alpes

Signé électroniquement le 01/12/2021 par
Jacques Bourbon

In Extenso
signature électronique

Jacques BOURBON
Commissaire aux comptes

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

SAS 5K
83000 TOULON

Page : 1

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	266 001	200 001	66 000	1 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières				
	Total II	266 001	200 001	66 000	1 000
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	8 319		8 319	6 139
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	8 319		8 319	6 139
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	274 320	200 001	74 319	7 139

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS 5K
83000 TOULON

Page : 2

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	-215 006	-210 067
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-99 830	-4 939
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	-313 835	-214 006
	AUTRES FONDS PROPRES		
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS			
	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	16 290 866	15 219 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	97 273	1 680 199
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		1
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	388 154	221 145
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	74 319	7 139
		388 154	221 145

(1) Dont à moins d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS SK
83000 TOULON

Page : 3

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	
Total des Produits d'exploitation (I)			1	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			99 455	5 384
Impôts, taxes et versements assimilés			-139	199
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				10
Total des Charges d'exploitation (II)			99 316	5 593
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-99 315	-5 593
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS 5K
83000 TOULON

Page : 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 100
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		1 100
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	515	445
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	515	445
2. Résultat financier (V-VI)	-515	655
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-99 830	-4 939
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1	1 100
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	99 831	6 039
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-99 830	-4 939

* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

-515 1 100
-655

SAS 5K
83000 TOULON

Page : 5

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 74 318.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0Euros et dégagant un déficit de -99 829.54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de dénomination :

En date du 1er décembre 2020, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société. Celle-ci est désormais dénommée 5K.

Prise de participation :

Conformément au contrat d'acquisition du 3 juin 2020, la société 5K a acquis 100% de la société HYDROPTION COLLECTIVITES (anciennement dénommée YOU ENERGY) pour un montant total de 60 000 €.

Le 1er septembre 2020 la société a pris une participation de 50% lors de la création de la société HYDROCEE pour un montant de 5 000 €. La société clôturera son premier exercice le 31 décembre 2021.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conformément au protocole de vente signé le 15 janvier 2021, la société 5K a cédé 100% de sa filiale ELECTRICITE DE PROVENCE pour un montant de 4 248 000 euros.

A la date d'arrêté des comptes, le 25 novembre 2021, il est à noter que depuis le début de cette année 2021, l'évolution du prix de l'électricité sur les marchés EPEX et EEX, liée à la hausse très significative du prix du gaz et du prix des quotas de carbone, a eu un impact très défavorable sur les exercices 2021 et en anticipation sur 2022.

En conséquence, Hydroption, filiale du groupe 5 K, a été placée en redressement judiciaire le 21/10/2021 et forcée de résilier l'ensemble de ses contrats pour l'année 2022 et pour une partie résiduelle de l'année 2021.

La valeur des parts d'Hydroption dans 5K étant déjà nulle, aucune action supplémentaire n'a été initiée dans les comptes de 5K.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

SAS 5K
83000 TOULON

Page : 6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	201 001		65 000
TOTAL	201 001		65 000
TOTAL GENERAL	201 001		65 000

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS 5K
83000 TOULON

Page : 7

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 66 001	2 66 001
TOTAL			2 66 001	2 66 001
TOTAL GENERAL			2 66 001	2 66 001

Prise de participation :

Conformément au contrat d'acquisition du 3 juin 2020, la société 5K a acquis 100% de la société HYDROPTION COLLECTIVITES (anciennement dénommée YOU ENERGY) pour un montant total de 60 000 €.

Le 1er septembre 2020 la société a pris une participation de 50% lors de la création de la société HYDROCEE pour un montant de 5 000 €. La société clôturera son premier exercice le 31 décembre 2021.

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 00 001				2 00 001
TOTAL	2 00 001				2 00 001
TOTAL GENERAL	2 00 001				2 00 001

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	1 6	1 6		
Fournisseurs et comptes rattachés	97 273	97 273		
Groupe et associés	290 866	290 866		
TOTAL	388 154	388 154		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	220 250			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	10			10

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SAS 5K
83000 TOULON

Page : 8

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 7 4 8 0
Total	2 7 4 9 6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	5 1 5	
Dont entreprises liées	5 1 5	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

La société a racheté les titres de la société Hydroption détenus par GreenYellow pour un euro avec une clause de retour à meilleure fortune.

Engagements reçus

Néant.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 833-6, 833-6 et 841-6)

SAS 5K
83000 TOULON

Page : 9

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- HYDROPTION	932 400	-11 806 138	75,08	200 001				233 322 399	775 090		
- HYDROPTION COLLECTIVITES	75 000	-55 654		60 000	60 000			111 721	-51 687		
- ELECTRICITE DE PROVENCE	1 000	461 223		1 000	1 000			14 324 802	470 387		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											